

Mercredi 14 octobre 2020

## L'épargne salariale et l'épargne retraite d'entreprise collective au 30 juin 2020

**Les épargnants confirment leur vif intérêt  
pour l'Investissement Socialement Responsable et l'épargne solidaire**

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) publie son enquête semestrielle sur l'épargne salariale et l'épargne retraite d'entreprise collective à fin juin 2020.

### Les principaux résultats

136,6 milliards d'euros d'encours (-2% sur un an) sur les plans d'épargne salariale et plans d'épargne retraite d'entreprise collectifs

20,5 milliards d'euros (+ 9% sur un an) d'encours en épargne retraite d'entreprise collective dont 4,8 milliards d'euros sur les nouveaux PER d'entreprise collectifs

10,4 milliards d'euros d'encours pour les fonds solidaires (+12%)  
et 23,8 milliards d'euros pour les fonds ISR (+7%)

Les versements en épargne retraite restent stables à 1,75 milliards d'euros  
(+0,5% par rapport à juin 2019)

11,2 millions de bénéficiaires et 3,1 millions de bénéficiaires d'un PERCO ou d'un nouveau PER d'entreprise collectif

En moyenne, les bénéficiaires investissent plus de 1 500 euros de participation ou d'intéressement et perçoivent 750 euros d'abondement

274 500 entreprises signataires d'un PERCO ou PER d'entreprise collectif

311 000 entreprises de moins de 50 salariés sont signataires d'un plan d'épargne salariale  
(+6% par rapport à juin 2019)

**Dominique Dorchies, Vice-Présidente de la Commission Epargne Salariale et Epargne Retraite de l'AFG :**  
« *L'épargne salariale et retraite a continué à progresser dans les petites entreprises. Les mesures de simplification contenues dans le projet de Loi ASAP devraient encore faciliter la diffusion des dispositifs dans les petites structures, offrant à des salariés de plus en plus nombreux l'opportunité de bénéficier d'une épargne leur permettant aussi bien d'amortir les effets économiques d'une crise telle que celle que nous traversons que d'épargner durablement sur le long terme pour leur retraite. »*

**Xavier Collot, Président de la Commission Epargne Salariale et Epargne Retraite de l'AFG :**  
« *Le succès de la Loi Pacte n'est plus à démontrer et le PER d'entreprise collectif donne un coup de boost au dispositif collectif dans l'entreprise avec un cadre avantageux et compétitif. En parallèle, la Loi ASAP va être un accélérateur de la diffusion des dispositifs collectifs dans les entreprises de moins de 11 salariés par la possibilité de mettre en place un accord d'intéressement par décision unilatérale du chef d'entreprise en y associant un PEE et PER d'entreprise. »*

Consultez les [statistiques sur la tenue de compte en épargne salariale](#)

Consultez les [statistiques sur les actifs d'épargne salariale](#)

## 1. Les plans d'épargne salariale et d'épargne retraite d'entreprise collectifs

Les versements sur les dispositifs d'épargne salariale et d'épargne retraite d'entreprise collectifs pour 2020 s'établissent **10,4 milliards d'euros** (-8% par rapport à juin 2019) :

- 3,1 milliards d'euros au titre de la participation (-11%) ;
- 4,1 milliards d'euros au titre de l'intéressement (-8%) ;
- 1,3 milliards d'euros de versements volontaires (-2%) ;
- 1,9 milliards d'euros d'abondement (-6%).

Cette diminution des montants s'explique par la baisse du taux de placement des épargnants sur le premier semestre 2020. Les épargnants ont d'avantage choisi de percevoir leurs primes d'intéressement (+7%) et de participation (+13%) par rapport à l'année précédente, peut-être pour alimenter une épargne de précaution à très court terme dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

En moyenne, les bénéficiaires placent plus de 1 500 euros d'intéressement ou de participation et perçoivent 750 euros d'abondement. Le montant moyen des versements volontaires s'établit à 1 170 euros par personne sur l'ensemble des plans d'épargne d'entreprise et plans d'épargne retraite d'entreprise collectifs.

En revanche, les rachats sont en forte baisse à 5,9 milliards d'euros (-24%) sur le premier semestre. Les conséquences de la crise sanitaire ont très certainement contraint les épargnants à repousser leurs projets (déblocages anticipés en baisse de 24%) et à maintenir leur épargne de court/moyen terme à titre de précaution (rachats d'avoirs disponibles en baisse de 22%).

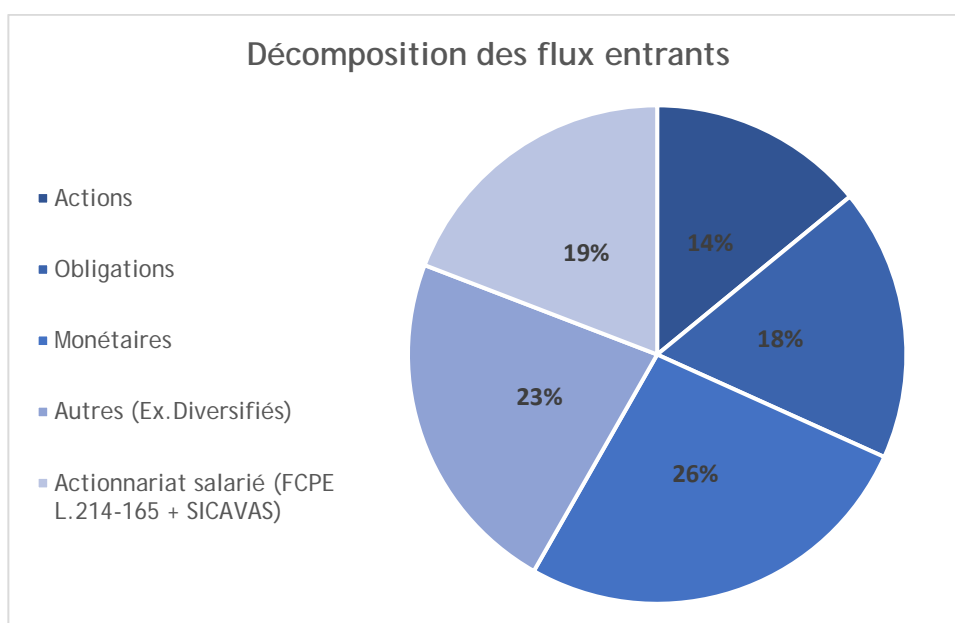
La collecte nette sur le premier semestre ressort à 4,49 milliards d'euros (+29% par rapport à juin 2019).

Le nombre de porteurs augmente légèrement pour atteindre 11,2 millions (+2%).

## 2. Répartition des encours sur les plans d'épargne salariale et épargne retraite

Les versements sur les plans d'épargne salariale et plans d'épargne retraite sont répartis entre :

- Les fonds actions (14%) ;
- L'actionnariat salarié (19%) ;
- Les fonds diversifiés (23%) ;
- Les fonds obligataires (18%) ;
- Les fonds monétaires (26%).



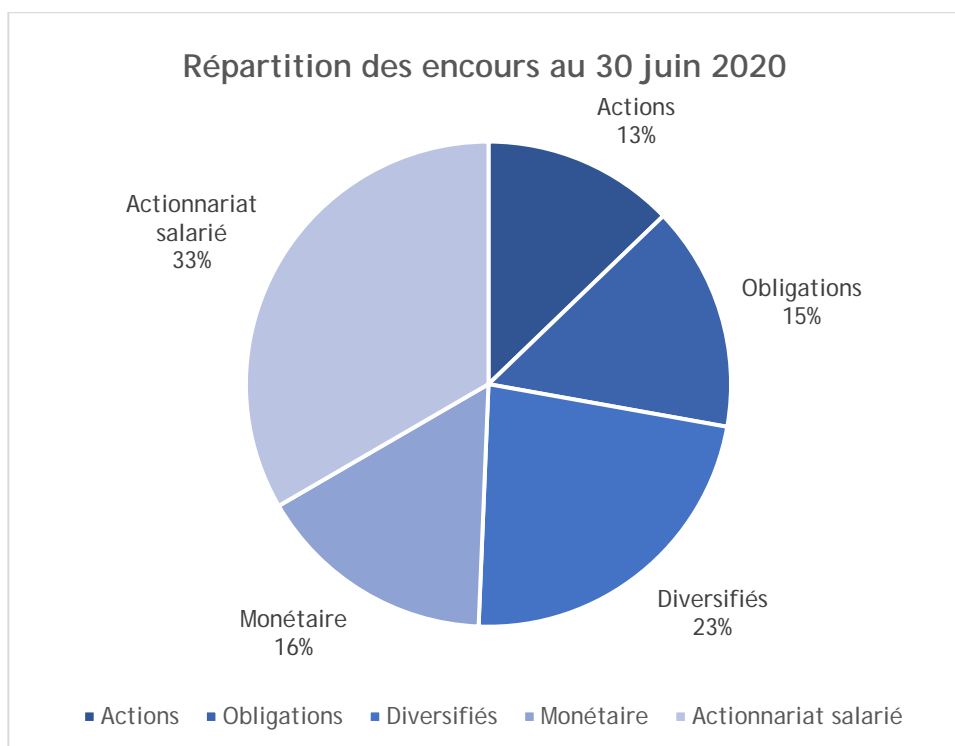
La part des flux entrants vers les fonds ISR<sup>1</sup> est en forte progression avec près de 2,3 milliards d'euros (+40% par rapport à juin 2019) sur le premier semestre 2020.

Au global, l'épargne salariale et l'épargne retraite demeurent principalement investies en actions :

- Actionnariat salarié (33%) ;
- Fonds actions (13%) ;
- Fonds mixtes ou dits diversifiés<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Investissement Socialement Responsable

<sup>2</sup> Fonds composés de plusieurs classes d'actifs (actions, obligations, monétaire)



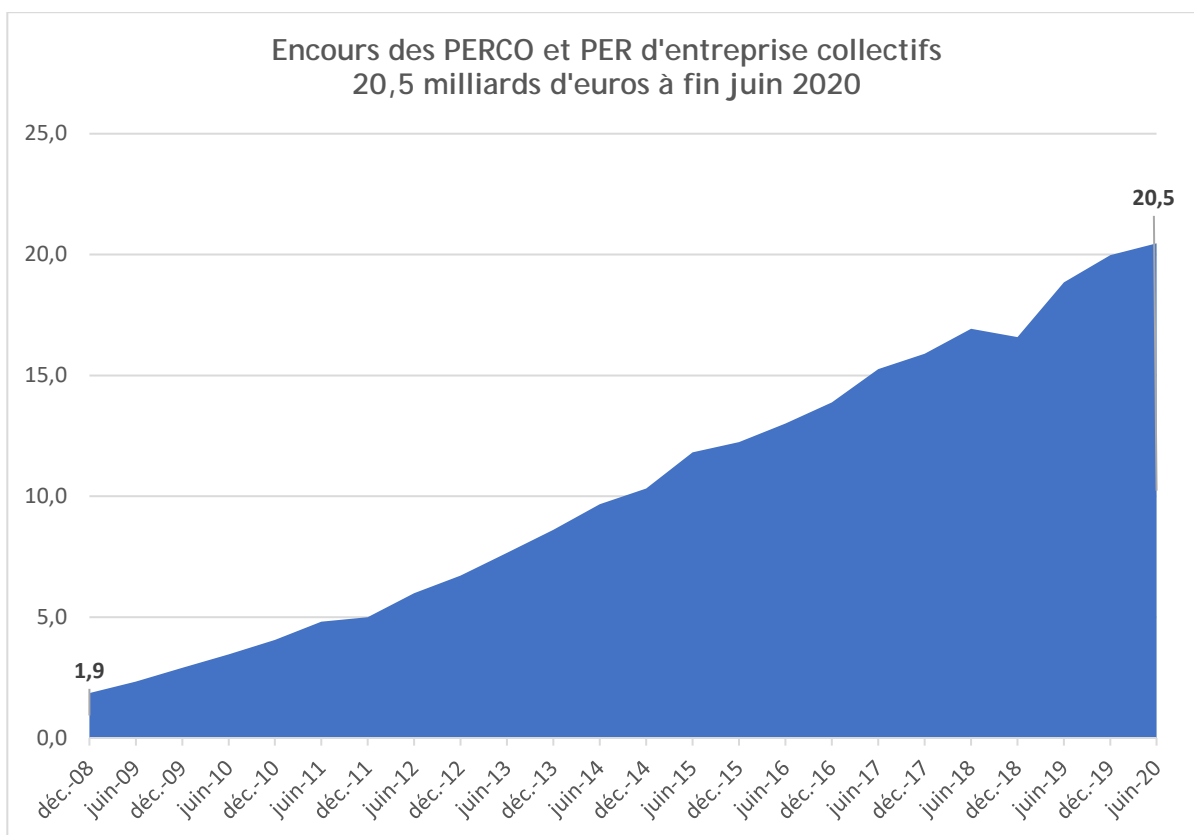
Les fonds diversifiés (hors actionnariat salarié) atteignent plus de 90 milliards d'euros (+3,8% sur un an) et représentent 67% des encours.

Parmi les fonds diversifiés, les fonds ISR progressent de 7% sur un an à 23,8 milliards d'euros d'encours. Les fonds solidaires affichent un encours de 10,4 milliards d'euros (+ 12% sur un an) participant activement au financement de l'économie sociale et solidaire.

L'actionnariat salarié représente 45,4 milliards d'euros, en diminution de 13%, suite à la forte baisse des marchés occasionnée par l'épidémie de Covid-19. Compte tenu de la baisse significative des rachats, les versements nets sur les fonds d'actionnariat restent très légèrement positifs (0,3 million d'euros).

### 3. L'épargne retraite (PERCO et PER d'entreprise collectif)

L'ensemble des produits collectifs d'épargne retraite, PERCO et PER d'entreprise collectifs issus de la Loi PACTE, bénéficie à plus de 3,1 millions de porteurs de parts. Au total, plus de 274 000 entreprises sont équipées d'un dispositif d'épargne retraite (+ 11% en un an et près de + 4% sur le premier semestre 2020).



Les encours sur les PERCO et PER d'entreprise collectifs atteignent **20,5 milliards d'euros**, en progression de **8,5% sur un an**. Cette évolution à la hausse du nombre d'entreprises équipées et des encours est un signe très encourageant malgré l'impact de la crise liée à la Covid-19.

Les versements sur les dispositifs collectifs d'épargne retraite s'établissent à 1,75 milliards d'euros (+0,5% sur un an) et les rachats sont en baisse de 8%, preuve que les épargnants ont bien compris l'intérêt d'épargner pour préparer leur retraite.

✓ **Les nouveaux Plans d'Épargne Retraite d'entreprise collectifs (PER d'entreprise collectifs) :**

Depuis la réforme de l'épargne retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2019, plus de 130 000 entreprises et 530 000 salariés bénéficient du nouveau dispositif PER d'entreprise collectif, pour un encours de plus de 4,8 milliards d'euros à fin juin 2020.

Sur le premier semestre de l'année, près de 31 000 entreprises ont transformé leur ancien dispositif PERCO en nouveau PER d'entreprise collectif et près de 7 000 ont mis en place ce nouveau dispositif pour leurs salariés.

L'épargne retraite d'entreprise généralise l'épargne longue avec la gestion pilotée à horizon retraite (processus de désensibilisation de la gestion financière selon la date de départ à la retraite de l'épargnant). Ce sont désormais plus d'un tiers des encours d'épargne retraite qui sont gérés selon ce processus adapté à la gestion de long terme.

\* \* \*

**A propos de l'AFG** [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr) ; Suivez-nous sur Twitter @AFG\_France

*L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent plus de 4 000 milliards d'euros d'actifs, soit un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.*

**Contacts :**

Sylvie Aubry, Responsable Presse et Publications - [s.aubry@afg.asso.fr](mailto:s.aubry@afg.asso.fr) ; +33 1 44 94 94 07

Adeline de Queylar, Directrice de la Communication - [a.dequeylar@afg.asso.fr](mailto:a.dequeylar@afg.asso.fr) ; +33 1 44 94 96 59

